

Une facture d'électricité est composée de trois parties : l'abonnement, le prix du kWh et les taxes. Le [prix du kWh](#) d'électricité est celui convenu dans l'offre souscrite, incluant les éventuelles évolutions de l'indice de référence le cas échéant. La quantité de kwh facturée est la différence entre la relève de fin de période et celle du début de période. Pour la première facture, on prend en compte la [relève de compteur](#) effectué le jour du déménagement.